

COMMUNE DE VILLENEUVE DE LA RAHO

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif 2020 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et estimées sur l'année 2020. Composé de deux sections : le fonctionnement et l'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif présenté pour l'année 2020 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, réelles et d'ordre, pour un montant de 8 040 907.98 €. Les sections sont les suivantes :

- 5 339 683.74€ en fonctionnement
- 2 701 224.24€ en investissement.

I. La Section de Fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 5 339 683.74€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 2 230 700.00€ des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 5 339 683.74€.

Les recettes de fonctionnement de la commune ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

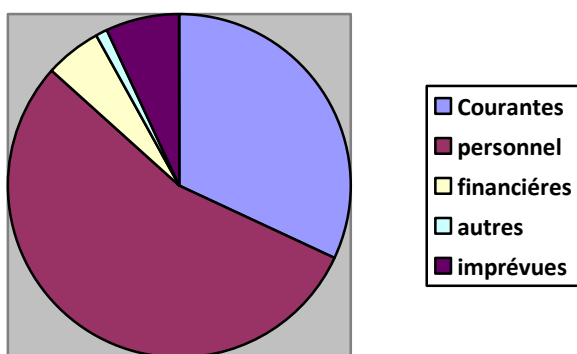
Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	1 303 527	Excédent brut reporté	1 335 961.74
Dépenses de personnel	2 230 700	Recettes des services	617 900
Autres dépenses de gestion courante	125 617	Impôts et taxes	2 164 940
Dépenses financières	219 499	Dotations et participations	1 016 432
Dépenses exceptionnelles	50 000	Autres recettes de gestion courante	95 500
Autres dépenses	41 468	Recettes exceptionnelles	9 000
Dépenses imprévues	284 521.74	Recettes financières	30
Total dépenses réelles	4 255 332 .74	Autres recettes	25 500
Charges (écritures d'ordre entre sections)	329 351	Total recettes réelles	5 265 263.74
Virement à la section d'investissement	755 000	Produits (écritures d'ordre entre sections)	74 420
Total général	5 339 683.74	Total général	5 339 683.74

Dépenses de Fonctionnement



Les Recettes :

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 :

- *Concernant les ménages*
 - Taxe d'habitation : 16.99%
 - Taxe foncière sur le bâti : 21.42%
 - Taxe foncière sur le non bâti : 40.57%

Même prévisions pour 2020.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 860 000€

d) Les Dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 795 000€ montant équivalent à l'année dernière.

e) les autres recettes :

Les Revenus des Immeubles : 98 000€

Les Revenus des Régies : 263 907€

II. La Section d'Investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du

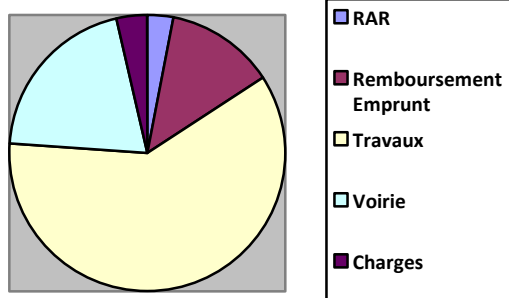
patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment ...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	523 676.72
RAR (report)	82 302.51	Virement de la section de fonctionnement	755 000
Remboursement d'emprunts	341 000	FCTVA	60 000
Travaux de bâtiments (à lister)	1 629 418.73	Mise en réserves	2000
Travaux de voirie (à lister)	554 083	Cessions d'immobilisations	
Autres travaux		Taxe aménagement	208 062
Autres dépenses		Subventions	249 051.52
Charges (écritures d'ordre entre sections)	94 420	Reversement CU (voirie)	554 083.00
		Produits (écritures d'ordre entre section)	349 351
Total général	2 701 224.24	Total général	2 701 224.24

Dépenses d'Investissement



c) Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- ✓ Aménagement Mairie
- ✓ Programme isolation et rénovation couloir et accueil mairie
- ✓ Voirie place Jean PAYRA
- ✓ Peinture bâtiments Poste et Bibliothèque
- ✓ TBI Ecole primaire et Vidéoprojecteur
- ✓ Bordereau de voirie Route de Bages et Avenue de la Méditerranée
- ✓ Etudes Rond- point de la cave coopérative et Avenue Angel Guiméra

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 191 897.17
- de la Région : 12 563.35
- du Département : 12 174
- Autres : 32 417 fonds de concours PMM

III. Les Données Synthétiques des Budgets Annexes :

1/ Budget Camping :

Le montant prévu au budget primitif 2020 en dépenses de fonctionnement est de 315 861.81€ et en dépenses d'investissement 238 320.36€.

Il est prévu la création d'un deuxième sanitaire.

2/ Budget CCAS :

Le montant du budget primitif 2020 est évalué à 9 833.88€ en dépenses et recettes de fonctionnement.

Ce budget nécessite une subvention d'équilibre en provenance du budget principal soit 3 400 €.

3/ Budget Eau brute :

Le montant prévu au budget primitif 2020 en dépenses de fonctionnement est de 31 500 € et en dépenses d'investissement 70 000€.